FORÊT / AMÉNAGEMENT

ORGANISATION, LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION SUR LES CHANTIERS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE

FORMATION COURTE / ADULTES

Document mis à jour le 28 mai 2025

OBJECTIFS

- **Objectif évaluable :** Maitriser la réglementation et la législation sur les chantiers pour pouvoir travailler en toute sécurité et légalité

DURÉE / LIEU

2 jours (14h) / CFPPAF de Mirecourt

ORGANISATION

Formation qualifiante de 14h

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, démonstration et exercices pratiques.

Évaluation tout au long de la formation.

Délivrance d'une attestation de formation validant les compétences acquises.

Date de sessions

Un mardi/mercredi en février, avril, juin et octobre.

Clôture des inscriptions

le 1er du mois de la formation.

Taux de satisfaction*: NC

** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction de l'année dernière)*

STRUCTURE

Journées (8h30-12h / 13h30-17h) : en salle puis en extérieur

- Accueil de la formation (tour de table)
- Les différents acteurs sur un chantier et leurs rôles
- Les obligations réglementaires pour les intervenants
- Les obligations en cas d'ouvrages aériens et sous terrains
- Les obligations en cas de réseaux routier
- Les obligations vis-à-vis de « l'eau »
- Le DUERP et les décrets hygiène et sécurité
- Cas pratiques mise en application sur le terrain
- Bilan de formation

CONDITIONS D'ADMISSION

- Formation ouverte aux personnes répondant aux prérequis
- Pour s'inscrire, satisfaire à un entretien individuel
- **Notre responsable de formation à contacter :** M. JOLLARD (06-86-38-96-78)
- **Accessibilité : personne en situation de handicap :** contacter nos référentes handicap Mme VALLANCE/Mme COURTOIS DURAND
- **Bâtiments accessibles aux PMR.**

PRÉ-REQUIS

Être en possession des EPI (pantalon, chaussures de sécurité et casque de chantier).

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

** sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.*

Tarif :

280 € par stagiaire repas compris soit 20€/h/stagiaire

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
  Ex : OCAPIAT, Transitions Pro…

Chefs d'entreprises :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr

d'assurance formation
Ex : VIVEA, FIF PL…

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail

Autres :

- Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de financement

HÉBERGEMENT & RESTAURATION

Des possibilités d'hébergement et de restauration peuvent vous être proposées*.

** frais à votre charge.*

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr